

Bureau des relations avec les collectivités
territoriales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre
Projet d'acquisition de biens non actuellement maîtrisés pour la mise en œuvre
du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
du quartier Sous-le-Bois sur les communes de Maubeuge et de Louvroil

Il sera procédé du lundi 6 février 2023 au lundi 20 février 2023 inclus :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue d'acquérir les biens non actuellement maîtrisés pour la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Sous-le-Bois sur les communes de Maubeuge et de Louvroil,
- et à une enquête parcellaire conjointe.

Durant toute l'enquête :

- les dossiers seront déposés en mairies de Maubeuge et de Louvroil où ils pourront être consultés et les observations pourront être recueillies sur des registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ces observations pourront également être adressées par écrit en mairie de Maubeuge, désignée siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête concerné.
- les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire concerné qui les joindra au registre d'enquête ou au commissaire enquêteur en mairie de Maubeuge, désignée siège de l'enquête.

Les observations pourront également être transmises par mail sur la boîte :

pref-avesnes-enquetespubliques@nord.gouv.fr

Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.nord.gouv.fr/Actons-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique/Declarations-d-utilite-publique-2023>

Madame Marinette BRULE, cadre administratif en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public comme suit :

- le lundi 6 février 2023 de 9 H à 12 H à la mairie annexe de Sous-le-Bois à Maubeuge
- le samedi 11 février 2023 de 9 H à 12 H à la maison de l'animation à Louvroil (située immeuble Desalle – rue d'Hautmont)
- le vendredi 17 février 2023 de 14 H à 17 H à la mairie annexe de Sous-le-Bois à Maubeuge
- le lundi 20 février 2023 de 14 H à 17 H à la maison de l'animation à Louvroil (située immeuble Desalle – rue d'Hautmont)

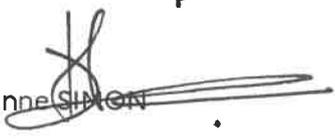
Elle remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la sous-préfecture d'Avesnes, et en mairies de Maubeuge et de Louvroil pendant un délai d'un an.

Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'emphytéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-3 du code de l'expropriation).

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 11 janvier 2023

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe


Corinne SIMON